

POSTULAT

du groupe PLR, par le député Christophe Claivaz, concernant l'état des infrastructures routières cantonales: une stratégie! Il y a urgence (13.03.2012) 5.187

Depuis plusieurs années à l'occasion de l'examen des comptes et des mandats de prestations du Service des routes et cours d'eau par la Commission Equipement et Transport du Grand Conseil, l'indicateur concernant l'état du réseau routier cantonal pointe en direction d'une dégradation de celui-ci.

La dégradation de l'état du réseau cantonal est non seulement constatée à la lecture des comptes mais également admise sciemment lors de l'élaboration du budget.

A l'écoute du service, il manque au minimum deux millions par an pour pouvoir assurer le maintien de l'état du réseau routier cantonal.

Pour les personnes qui auraient encore des doutes quant à la pertinence de celui-ci, j'invite tout automobiliste à emprunter aux heures de pointe la route cantonale reliant Aproz à Fey sur le territoire de la Commune de Nendaz, pour constater tout d'abord l'ampleur du trafic et ensuite l'état du revêtement qui tient plus du chemin muletier que d'un axe d'importance reliant la plaine à la station de Haute-Nendaz.

A plusieurs reprises les commissaires PLR ont relevé cette problématique en séance de commission. A deux reprises lors des votes des budgets 2011 et 2012, le Parlement s'est opposé à des amendements du PLR et de la commission ET (pour le budget 2011) proposant une enveloppe supplémentaire de deux millions pour assurer le minimum, à savoir un maintien de l'état actuel du réseau routier.

Nous ne pouvons pas continuer à nous voiler la face dans l'attente de jours meilleurs. A la lecture de la PIP 2012-2015, nous pouvons bien comprendre qu'il est illusoire d'espérer des moyens financiers supérieurs dans les années à venir pour ce domaine particulier.

Pour un canton touristique comme le nôtre et dont l'économie vit principalement de la mobilité de ses travailleurs, il est inconcevable de cautionner plus longtemps cet état de fait. Faute de moyens le Département est invité à repenser complètement sa stratégie afin de ne pas laisser aux générations futures un héritage désastreux en matière de voies de communication.

Par le présent postulat nous demandons au département d'établir un rapport à l'intention du Grand Conseil concernant l'état des lieux détaillé (état actuel de la chaussée des différentes routes cantonales) et la stratégie à moyen terme permettant au minimum un maintien de l'état du réseau routier (moyens financiers supplémentaires, gels temporaires des investissements pour de nouveaux ouvrages, refonte de la loi sur les routes de 1962...).

Sion, le 13 mars 2012
(09h10)

Groupe PLR, par
Christophe Claivaz, député